



PatrimHome.com
La Maison du Patrimoine
et du Courtage

BARÈME DES HONORAIRES

PatrimHome est titulaire d'une carte professionnelle en transaction et gestion portant le numéro: CPI 3402 2018 000 027 566. Aucun encaissement de fonds n'est effectué par l'agence.

Frais de transaction TTC (TVA 20%) :

	Part Honoraires
Mise en vente du bien, reportage photo, entremise et négociation, visite du bien, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.	charge vendeur ou acquéreur
Rémunération forfaitaire sur les biens inférieurs à 50.000 €	Forfait 5000 € TTC
De 50.001 € à 150.000 €	8 %
De 150.001 € à 225.000 €	7 %
+ De 225.000 €	5 %

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »